

## *Modalités pratiques de la Préparation au mariage :*



### 4. Durée de la préparation

---

**La durée de la préparation de 12 mois minimum** a déjà été formulée à plusieurs reprises par la Conférence des Evêques de France, par notre diocèse, et cela depuis une quinzaine d'années.

Le Pape François demande d'offrir une « préparation adéquate au mariage, dans une sorte de **nouveau catéchuménat** », comme cela a été évoqué dans les Synodes sur la famille en octobre 2014 et 2015.

Idéalement, la préparation débute :

- dès l'inscription du couple au presbytère,
- ou dès le printemps de l'année N, pour les mariages de l'année N+1,
- lors d'un premier rendez-vous individuel avec le prêtre responsable de la paroisse ou le célébrant,
- ou lors d'une réunion collective de présentation de la préparation (au plus tard en novembre, ce qui ne fait que 6 mois pour un mariage en avril !!).

Ce délai d'une année est une condition importante pour **préserver la liberté de discernement** des "fiancés", face à un engagement dont ils n'ont pas forcément pris la mesure, engagement prépondérant dans leur vie et définitif ! Une préparation structurée dans le temps permet à chaque fiancé de prendre une décision éclairée et libre, et évite ainsi d'alimenter les recours en nullité de mariage. Cf. [Fiche Priorité Mission, §3](#)

Cf. Document épiscopal 2014 « La préparation au mariage dans le contexte de la nouvelle évangélisation » / Chap. 3 - un cheminement de type catéchuménal.